



2023/015
7.5.5

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	22
Pouvoirs	5
Exprimés	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 6 janvier 2023, s'est réuni le **12 janvier 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, M. Dominique CHARTIER, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUE
M. Dominique CHARTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU.

☒ Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a été élue secrétaire de séance.

Isabelle TESSIER, adjointe en charge des sports, des loisirs et de la vie associative, informe le Conseil municipal que l'association « Les Noz'Elles » dûment constituée a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour permettre leur participation au rallye Aïcha des gazelles du Maroc. Après examen par la commission Sports, il est proposé d'accorder une subvention de 200 €, qui s'ajouterait à l'utilisation gratuite à deux reprises des salles municipales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 1 vote contre (C. HAY) – Ludovic CROCHARD ne participe pas au vote en raison de son lien de parenté avec l'une des intéressées -

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 200 € à l'association « Les Noz'Elles » pour le projet de participation au rallye Aïcha des Gazelles du Maroc,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme, le 10 février 2023

Le Maire :

- **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- **informe** que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

15/02/2023

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST

